

Règlement du Jeu-concours « Harry Potter – Décembre 2025 »

Article 1 : Organisateur(s) et partenaires

La société **KING JOUET** (ci-après dénommée « **L'Organisateur** »), Société par Actions Simplifiée au capital de 16.600.000 Euros, et dont le siège social est situé à Voiron (38500) - ZA des Blanchisseries - BP 189 et immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 347 926 719, organise **du 10/12/2025 au 29/12/2025**, un Jeu sans obligation d'achat « Harry Potter – Décembre 2025 », en partenariat avec WARNER & LEGO (ci-après dénommé « **Le Jeu** »).

Article 2 : Modalités du Jeu

Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il est basé sur un principe de tirage au sort.

Modalités du jeu :

Pour participer, il suffit de :

- Scannez le QR code présent sur les affiches dédiées en magasin afin de remplir le formulaire avec vos coordonnées

La participation est limitée à une participation par personne et par foyer (même prénom, même nom, et même e-mail).

Lien vers le formulaire :

https://interview.eloquant.cloud/kingjouet/itw/answer/s/JwkkpT1STE/k/JC_HarryPotter_Noel_25

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent Règlement dans son intégralité.

Article 3 : Période de validité du Jeu concours

Le Jeu se déroule **du 10/12/2025 au 29/12/2025**, date et heures de connexion de France Métropolitaine faisant foi.

Article 4 : Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise), en Belgique, au Luxembourg et en Suisse.



Tous les participants au voyage, qu'ils soient majeurs ou mineurs, devront impérativement disposer d'un passeport en cours de validité.

Ne sont pas autorisés à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'Organisateur ou sous-traitants de l'Organisateur et de ses sociétés affiliées.

L'Organisateur se réserve le droit d'éliminer les inscriptions qui ne respecteraient pas le Règlement, notamment tout bulletin incomplet.

Toute inscription contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète sera considérée comme nulle et entraînera la désignation d'un autre Participant ou Gagnant.

Article 5 : Désignation des gagnants

Les gagnants du Jeu seront tirés au sort parmi les Participants le **06/01/2026**.

Le tirage au sort permettra de désigner **10 gagnants** parmi les Participants.

Les gagnants auront un délai de 7 jours après annonce des résultats en commentaire sous le post du jeu pour se présenter en message privé. Ce délai expiré, un nouveau tirage au sort sera effectué pour désigner un autre gagnant.

Article 6 : Lots

Description du lot :

LOT N°	FOURNISSEUR	DESCRIPTION DU LOT	REF ARTICLE	EAN	QUANTITE	VALEUR PVC
LOT N°1		1 séjour à New York pour 2 personnes pour découvrir la plus grande collection de produits Harry Potter et les Animaux Fantastiques dans la boutique officielle Harry Potter de New York au 935 Broadway, à l'angle de la 22e Rue et de la 5e Avenue			1	6 000,00 €

Description du lot N° 1 = Week-ends entre le 10/04/26 et le 22/03/27 hors jours fériés locaux et américains

Le forfait comprend :

- Vol aller-retour en classe économique pour New York
- Départs depuis Paris, Genève ou Luxembourg
- Séjour de trois nuits à l'hôtel à New York avec petit déjeuner
- Situé au cœur de Times Square
- Transferts aéroport-hôtel à New York
- Visite du magasin Harry Potter :
 - Expérience de vol sur un balai avec photo
 - Visite du Butter Beer Bar
 - 200,00 € d'argent de poche

Assurance voyage

Coût pour deux personnes partageant une chambre : 6 000,00 €

Conditions :

Les dates de voyage sont les week-ends du 10 avril 2026 au 22 mars 2027, à l'exception des jours fériés locaux et nationaux américains.

Le prix est soumis à disponibilité, n'a pas d'équivalent en espèces, n'est ni transférable ni remboursable.

Les gagnants perdront leur prix s'ils ne voyagent pas avant le 19 mars 2027.

Au moins une personne voyageant doit être âgée de 21 ans ou plus.

Une fois le voyage réservé, aucun changement ne pourra être effectué.

Si le gagnant a moins de 18 ans, son invité doit être son parent ou tuteur légal.

L'hébergement est prévu pour deux personnes partageant une chambre. L'hôtel demandera une préautorisation par carte bancaire ou un dépôt en espèces pour couvrir les éventuels frais supplémentaires.

Le gagnant et son invité sont seuls responsables de tous les repas et dépenses non spécifiquement mentionnés dans ce document.

Les gagnants et leurs invités voyagent à leurs propres risques. Si, pour quelque raison que ce soit, cette promotion ne peut se dérouler comme prévu — notamment en cas de guerre, terrorisme, état d'urgence, pandémie ou autre catastrophe, sabotage ou virus informatique — le Promoteur se réserve le droit d'annuler, de mettre fin, de modifier ou de suspendre la promotion, ou de suspendre, remplacer ou modifier le prix, sous réserve des directives écrites de l'autorité réglementaire compétente.

Le gagnant et son invité doivent posséder un passeport valide et une autorisation ESTA délivrée via le programme d'exemption de visa américain : <https://esta.cbp.dhs.gov>. Seuls les gagnants/invités disposant d'un visa valide n'ont pas besoin de cette autorisation.

Les gagnants et leurs invités doivent respecter à tout moment les restrictions liées à la Covid-19 ainsi que les lois et règlements en matière de santé et de sécurité applicables au voyage, à l'hôtel et aux activités. Cela peut inclure, sans s'y limiter, des exigences de test et/ou une preuve de statut

vaccinal. Le gagnant et son invité sont responsables de leur conformité à ces restrictions et/ou exigences pour pouvoir bénéficier du prix.

À l'exception de l'invité autorisé dans le cadre du prix, aucun autre membre de la famille ou invité ne peut accompagner le gagnant lors du voyage. Les invités ne peuvent pas être sélectionnés via un autre concours, promotion ou événement commercial. Le gagnant et son invité doivent voyager selon le même itinéraire depuis un aéroport sélectionné par le Sponsor, situé près de leur domicile. Une fois sélectionné, l'invité ne peut être changé sans le consentement exprès de Warner Bros., qui peut l'accorder ou le refuser à sa seule discréction.

Tout gagnant potentiel et son invité devront signer un formulaire d'acceptation du prix et de décharge pour être éligibles à gagner et/ou participer au prix.

LOT N°	FOURNISSEUR	DESCRIPTION DU LOT	REF ARTICLE	EAN	QUANTITE	VALEUR PVC
LOT N°2	LEGO	Le Choixpeau magique qui parle	76429	5702017583112	1	99,99 €
LOT N°3	LEGO	Book nook : le Poudlard Express	76450	5702017812885	1	99,99 €
LOT N°4	LEGO	Privet Drive : la visite de tante Marge	76451	5702017812892	1	89,99 €
LOT N°5	LEGO	Aventure en Magicobus	76446	5702017812847	1	49,99 €
LOT N°6	LEGO	La volière du château de Poudlard	76430	5702017583129	1	44,99 €
LOT N°7	LEGO	Le château de Poudlard : le cours de potions	76431	5702017583136	1	39,99 €
LOT N°8	LEGO	Le hangar à bateaux de Poudlard	76426	5702017583099	1	37,99 €
LOT N°9	LEGO	Hedwige au 4 Privet Drive	76425	5702017583082	1	19,99 €
LOT N°10	LEGO	Fumseck : le phénix de Dumbledore	76448	5702017812861	1	19,99 €

10 lots à gagner, soit une valeur totale de 6 502,91 euros.

La dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre leur valeur en espèces, ni remplacée par un autre lot à la demande du gagnant.

Les dotations qui ne pourront pas être distribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Organisateur seront perdues pour leurs bénéficiaires et ne pourront être réattribuées.

Article 7 : Autorisations - Données personnelles

Les coordonnées des Participants sont recueillies et traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données.

Chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations nominatives le concernant.

Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse postale de l'Organisateur :

King Jouet – Jeu « Harry Potter – Décembre 2025 » - Adresse : Z.I. Des Blanchisseries – BP 189 – 38505 VOIRON Cedex.

Ou par courriel à l'adresse suivante : service-client@king-jouet.fr et dpo@king-jouet.fr

Les informations collectées dans le cadre du présent Jeu par l'Organisateur auront pour seule finalité la gestion du Jeu, à satisfaire aux obligations légales ou réglementaires et à permettre également à l'Organisateur d'adresser aux Participants les informations nécessaires au bon déroulement du Jeu. Ces données ne seront aucunement recueillies à des fins commerciales.

Elles ne seront pas conservées par l'Organisateur au-delà du délai nécessaire au traitement du Jeu.



Article 8 : Responsabilité – Règlement - Compétence juridictionnelle

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Jeu sans que sa responsabilité ne soit engagée.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier les lots par des dotations d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité desdits lots, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

L'Organisateur rappelle aux Participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des Participants à ce réseau via le Site.

L'Organisateur ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

L'Organisateur se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le Jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des Dotations non prévues au présent Règlement. Dans ces cas, les messages ayant informé les Participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent Règlement.

L'Organisateur se réserve un délai de deux semaines à partir de la date du tirage au sort pour expédier les dotations.

Article 9 : Litiges

Le présent Règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'Organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent Règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu, à son déroulement et aux sélections devra être formulée par écrit à l'adresse postale suivante :

King Jouet – Jeu « Harry Potter – Décembre 2025 » - Adresse : Z.I. Des Blanchisseries – BP 189 – 38505 VOIRON Cedex.

Ou par courriel à l'adresse suivante : service-client@king-jouet.fr et dpo@king-jouet.fr

Article 10 : Consultation du Règlement

Un exemplaire du présent Règlement est consultable sur <http://www.king-jouet.fr> et peut-être adressé sur simple demande auprès de votre magasin King Jouet.

Une copie du Règlement pourra être adressée par e-mail sur simple demande écrite adressée à l'Organisateur (service-client@king-jouet.fr).